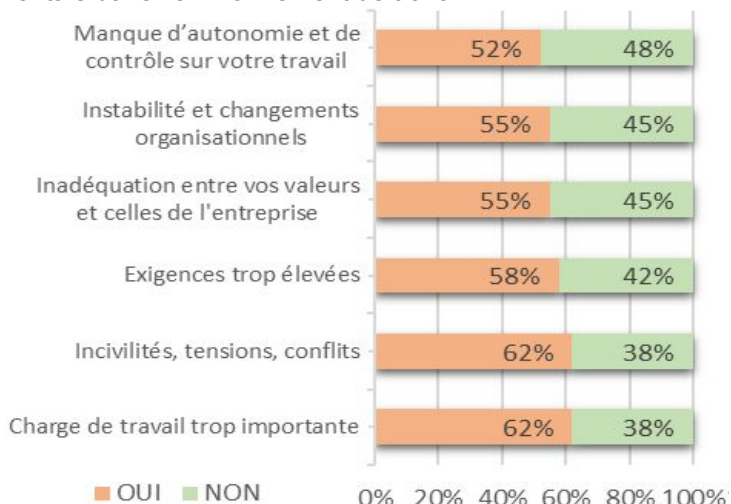




31 octobre 2025

Risques pro et santé mentale

Risques professionnels pouvant affecter votre santé mentale dans l'environnement de travail



Source : Enquête Ifop de février 2025 sur la santé mentale au travail pour Moka Care et le GHU (Groupement Hospitalier Universitaire) Paris psychiatrie & neurosciences

Ça c'est dit !

"On a beau avoir une santé de fer, on finit toujours par rouiller." Jacques Prévert

Calendrier

SEWC	5	novembre
ECADS extra et ordinaire	7, 13	novembre
CSE-C extra	10	novembre
CSE-E extra et ordinaire TLS	10, 27	novembre
CSE-E extra et ordinaire ELC	12, 27	novembre
Comité Paritaire de Suivi RCC	27	novembre

Edito

Longtemps reléguée au second plan, la santé mentale au travail est devenue un enjeu majeur qui impacte aussi bien les salariés que la performance des entreprises. Burn-out, stress, anxiété, isolement : les troubles psychiques liés au travail sont en forte augmentation.

Pour la CFE-CGC la **santé mentale doit être partie intégrante de la préservation de la santé au travail**. Le travail devrait être un espace d'épanouissement, de reconnaissance et de contribution, et non une menace pour notre équilibre psychologique.

Investir dans la santé au travail est un facteur de performance durable et d'équilibre aussi bien pour les salariés que pour les entreprises. La mise en place de mesures adaptées, la formation des salariés et des managers, le suivi médical constituent des outils essentiels pour assurer la sécurité et la santé sur le lieu de travail. Pour la CFE-CGC le dialogue social est un levier fondamental pour identifier les besoins et trouver des solutions appropriées.

Top / Pas Top

TOP : Commandes pour Air Power, 74.34% pour la liste CFE-CGC/FO/CFTC aux élections MSAé

PAS TOP : Instabilité politique, incapacité de Dassault et Airbus à trouver un accord sur le SCAF

Et vous trouvez ça drôle ?

Comment ça on ne vous a pas tout soigné ?



Un problème pour trouver un praticien ?



Non, j'attends le budget 2026 de la Sécu.



Un choix **IMPÉRATIF** à faire pour vos options

Suite à la signature de l'avenant n°2 du contrat Airbus avec IPECA, des évolutions de la structure de cotisations seront appliquées à partir du 1er janvier 2026.

La CFE - CGC souligne que **les évolutions sont alignées avec ses objectifs** :

- le retour à l'équilibre de notre régime de protection Santé sans augmentation "brutale" des cotisations,
- une structure de cotisations permettant le maintien d'un niveau de solidarité élevé tout en s'adaptant à chaque situation familiale et en particulier aux familles mono-parentales,
- la conservation de bons niveaux de remboursement pour les soins.

À partir de début novembre, IPECA vous adressera un mail pour préciser les modalités de mise à jour de votre profil.

Attention ! Il s'agira de votre adresse de connexion sur votre Espace IPECA (*Pensez à vérifier vos messages indésirables*)

Après réception de ce mail, **chaque salarié devra confirmer ou ajuster son profil familial dans son Espace Adhérent IPECA avant le 31 décembre 2025.**

Ne laissez pas passer ce délai ! En effet, certaines options ne peuvent être choisies que par année civile. Si vous ne faites rien, vous risquez donc de vous retrouver bloqué pour 1 an avec une couverture ou un niveau de cotisation inapproprié.

Une helpline téléphonique IPECA dédiée à Airbus sera disponible pour toute question.

Un doute sur votre situation, besoin de conseils ou d'explications ? N'hésitez pas à contacter la CFE-CGC et ses experts santé - prévoyance !



Principales causes et actions préventives

Un accident de trajet est reconnu comme tel par la CPAM uniquement s'il a eu lieu sur **un trajet habituel**.

Sur le périmètre ADS France, pour les années 2022 à 2024, le nombre **d'accidents de trajets avec arrêt** n'a fait qu'augmenter (respectivement **19, 21 et 28**). Pour 2025, au 31 août 2025, le nombre d'accidents de trajet par établissement est: ADS Région Parisienne : **2** et ADS région Toulousaine : **7** Soit un total de **9**.

L'analyse des causes est un élément important pour la prévention. Celles-ci sont principalement liées :

- Aux conditions météorologiques : pluie, neige, verglas, ...
- Au « pas de chance » (chute en sortie de transport en commun, agression, ...)
- Mais aussi au non-respect des règles de sécurité du code de la route : règles de priorité en particulier.

Il est important de poursuivre les actions autour des axes suivants :

- Affichages ou posts, renforcés aux périodes de plus forts risques d'accidents (retour de vacances, entrée de l'hiver)
- Actions de prévention type "journée de la mobilité",
- Remontée auprès des collectivités locales sur l'aménagement des voies d'accès.

En cas d'accident de trajet, déclarez le dans les 24h auprès des services médicaux !

Vous vous posez des questions. Vos Élus sont à votre disposition !

Délégué Syndical Central :
Délégué Syndical Central Adjoint:
DS responsable de section Toulouse :
DS responsable de section Elancourt :

www.cfecgc-airbusds.fr



Thierry PREFOL
Dominique IZAMBERT
Tanguy THEBLINE
Emmanuelle VILLOT

CFE-CGC Airbus DS



Linked in

06 40 19 29 06
06 80 27 84 90
06 21 88 18 16
06 33 83 71 69

Appli Smartphone

